



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Garghentini Python Giovanna / Lehner-Gigon Nicole  
**Harcèlement**

2017-CE-300

### I. Question

L'affaire Weinstein a eu le grand mérite de délier les langues de nombreuses femmes et de quelques hommes sur une pratique depuis trop longtemps tue et sous-estimée, celle du harcèlement. Autrement dit, de la puissance qu'une personne sent d'avoir et se permet d'utiliser pour obtenir des faveurs sexuelles, des attouchements ou des remarques qui dénigrent ou réduisent les individus à un statut d'objet. Qu'il soit sexuel, psychologique, au travail ou dans la rue, le harcèlement est tout simplement une violence inacceptable.

Pour que ces pratiques cessent, il est indispensable d'éduquer les enfants et les jeunes à un respect mutuel. C'est depuis tout petit que les enfants doivent être éduqués en évitant les stéréotypes de genre. Quand on entend un jeune enfant, élevé par un couple qui se partage les tâches ménagères à la maison, rentrant après son premier jour à la maternelle et qui dit à ses parents : « j'ai tout compris, pendant que les garçons jouent, les filles préparent le goûter », ou bien lorsqu'on observe l'espace occupé dans les cours d'écoles par les filles (un petit coin de la cour), et les garçons qui jouent au foot sur la totalité de l'espace, on ne peut que se rendre à l'évidence que les structures d'accueil et l'école ont un rôle important à jouer pour que filles et garçons aient les mêmes chances et se respectent.

L'Etat peut rapidement mettre en pratique des mesures simples qui sont présentées ci-dessous et, à terme, mettre en place un réel système éducatif égalitaire. Il est nécessaire d'agir dès la petite enfance et d'avoir des interventions ciblées sur ces thématiques de respect de l'autre dès la 8H et jusqu'à la fin du secondaire obligatoire ainsi qu'une fois dans le postobligatoire.

En complément à la question posée par notre collègue Erika Schyder, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Dans le programme scolaire fribourgeois, l'Etat a-t-il intégré la prévention aux violences et harcèlement ? Si oui, comment ? Si non, envisage-t-il de le faire ?
2. En 10 et 11H, les élèves suivent une heure de formation générale ou une heure d'éthique par semaine. Ne serait-ce pas le lieu pour y aborder les thématiques de respect de l'autre ? Est-ce que le PER ou le Lehrplan 21 ont intégré ces thématiques ? Est-ce que les directeurs des CO contrôlent le contenu dispensé dans les heures de formation générale et d'éthique ?
3. Le BEF met à disposition des enseignant-e-s des mallettes pédagogiques sur l'égalité entre hommes et femmes. L'Etat envisage-t-il de mettre ces mallettes dans chaque établissement scolaire à la bibliothèque ou dans la salle des enseignant-e-s pour que celles-ci soient à proximité et faciles d'accès pour les enseignant-e-s ?

4. Est-ce que des outils pédagogiques pour lutter contre les violences sont déjà inclus dans les mallettes ? Si ce n'est pas le cas, l'Etat, via le BEF envisage-t-il de le faire ?
5. Pour que celles-ci soient efficacement utilisées, il faudrait que le BEF puisse venir les présenter lors du dépôt dans les établissements scolaires. Le Conseil d'Etat est-il d'accord de donner les moyens au BEF pour que ce soit possible ?
6. L'association REPER a un programme « Sortir ensemble et se respecter ». Comment pourrait-on intervenir pour qu'il soit plus connu et plus utilisé par les jeunes, voire comment pourrait-on le développer pour que tous les jeunes suivent cette formation ?
7. L'Etat pense-t-il demander d'intervenir dans chaque CO par un programme, genre théâtre Caméléon, sur le thème du harcèlement ?
8. Comment l'Etat interagit avec l'association Mille Sept Sans, spécialisée dans le harcèlement de rue ? Envisage-t-il de faire appel à cette association pour des interventions dans les classes ?
9. L'Etat va-t-il intervenir dans la formation du personnel éducatif dès la petite enfance pour que les enseignant-e-s du primaire, du secondaire I et II ainsi que le personnel des crèches ou les assistantes parentales soient sensibilisé-e-s aux stéréotypes de genre et soient attentifs et attentives à ne pas les transmettre lors de leur accompagnement ?
10. L'Etat va-t-il contrôler et changer le matériel pédagogique pour qu'il ne comporte plus de stéréotypes de genre ?

*14 décembre 2017*

## **II. Réponse du Conseil d'Etat**

Le but de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance est de garantir l'offre d'un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial de jour permettant la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle et d'assurer des prestations de qualité qui sont financièrement accessibles pour tous.

La loi sur la scolarité obligatoire, quant à elle, précise que l'école assume une mission globale et générale de formation et de socialisation qui comprend des tâches d'enseignement et d'éducation et qu'elle seconde les parents dans leur responsabilité éducative.

Le but général de l'école est d'amener les élèves à développer au mieux leurs potentialités. Ainsi, l'école :

- > assure l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales définies par les plans d'études, ainsi que d'une identité culturelle basée sur les valeurs universelles d'égalité, d'équité, de justice, de liberté et de responsabilité.
- > favorise chez l'élève le développement d'une personnalité autonome ainsi que l'acquisition de compétences sociales et du sens des responsabilités vis-à-vis de lui-même ou elle-même, d'autrui, de la société, de l'environnement et des générations futures.
- > amène l'élève à connaître son pays et ses institutions dans leur diversité et lui donne une ouverture sur l'ensemble de la communauté humaine.

> permet à chaque élève d'accéder, au terme de la scolarité obligatoire, aux filières de formation post-obligatoires, de s'intégrer dans la société, de s'insérer dans la vie professionnelle et de vivre en harmonie avec lui-même ou elle-même et autrui.

Cela étant rappelé, il ne faut pas oublier que chaque enfant, chaque élève est également une personne autonome, une individualité qui est liée à une famille, à un entourage et qui s'inscrit de ce fait dans une histoire particulière, qui interagit avec ses pairs et des inconnu-e-s, qui vit dans une société produisant sans cesse des images et des discours, qui échange ou non sur les réseaux sociaux en s'affiliant ou non à des communautés. Ce qu'est et ce que devient une personne est la résultante de nombreux éléments qui se combinent avec des caractéristiques propres.

Même si elles ont un rôle indéniable à jouer dans l'éducation des plus jeunes, il n'est pas raisonnable d'attendre des structures d'accueil et de l'école qu'elles transforment seules, positivement et durablement, le comportement et les pensées des individus. Même si le respect de l'autre est au cœur des dispositifs d'accueil et scolaire – en début de chaque année les élèves du primaire participent à l'élaboration de la charte qui déterminera les règles du bien vivre ensemble dans la classe et à l'école – qu'il est réellement vécu et que son manquement est sanctionné, c'est l'ensemble de la société qui est concernée.

Cela étant précisé, le Conseil d'Etat répond ainsi aux questions des députées.

***1. Dans le programme scolaire fribourgeois, l'Etat a-t-il intégré la prévention aux violences et harcèlement ? Si oui, comment ? Si non, envisage-t-il de le faire ?***

Il y a plusieurs niveaux d'intervention dans le cadre scolaire :

- > La prévention primaire via les disciplines scolaires, que ce soit en situation d'enseignement ou dans les moyens d'enseignement, et qui apportent chacune leurs parts : éducation physique, arts, langues, sciences, etc. ;
- > Les actions ponctuelles en lien avec des incidents : travail spécifique avec une classe ou un groupe d'élève ;
- > La prise en charge par les personnes ressources spécialistes des élèves ou des adultes qui en font la demande : notamment les médiateurs, travailleurs sociaux ou encore psychologues scolaires.

De nombreuses ressources externes sont aujourd'hui mobilisables, en cas de besoin, seules ou de façon complémentaire :

- > La Brigade des mineurs rencontre les élèves de l'école obligatoire. Elle passe en effet dans toutes les classes de 7H et au CO chaque année ;
- > La médiation scolaire, l'unité mobile et des travailleurs sociaux sont à disposition pour les élèves et les équipes enseignantes en cas de besoin ;
- > Le Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS) base ses interventions sur le Cadre de référence de SANTE SEXUELLE Suisse, visant à développer notamment diverses compétences auprès des élèves : comme la capacité à respecter et faire respecter son propre corps et son intimité, le développement des attitudes d'affirmation de soi qui permettent de se protéger - j'ai le droit de dire NON et de poser des limites- ou encore la capacité à reconnaître une relation abusive et à chercher de l'aide auprès de personnes ressources. Dans ce cadre, la capacité de s'affirmer dans

sa singularité et de résister à la pression négative des pairs, du/de la petit/e ami/e, du cercle familial, la non-discrimination et l'esprit de tolérance, notamment l'acceptation du fait que chacun/e peut être différent sont renforcés ;

- > Des soirées d'information TKi (Risques liés à l'utilisation d'internet et des autres moyens de communication) pour les parents conduites en partenariat avec la Brigade des Mineurs, le centre de compétence Fritic et les services de l'enseignement obligatoire par leur dispositif « Enseignement et soutien » sont organisées à la demande des écoles;
- > Des mesures proposées dans le cadre du « Soutien individualisé aux enseignants » et celles de l'Espace santé-social sont à disposition des enseignants fragilisés ;
- > Des théâtres interactifs à thèmes qui tournent dans les écoles du cycle d'orientation.

Le site [www.friportail.ch](http://www.friportail.ch) met en ligne une série de références et de ressources qui sont actualisées par les collaborateurs et les collaboratrices pédagogiques : site de l'institut international des droits de l'enfant, site du centre national Education 21, école de l'égalité (voir <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/formation-et-enseignement/ecole-de-legalite/>).

A noter encore le projet de réforme de la médecine scolaire FRIMESCO qui prévoit pour les élèves du cycle d'orientation un questionnaire de santé qui comprendra notamment des questions sur le harcèlement. Cela doit permettre au ou à la professionnel-le de la santé de détecter d'éventuelles victimes de manière précoce et à l'établissement scolaire de prendre les mesures nécessaires.

La meilleure prévention auprès des élèves se fait au quotidien par l'attitude, l'exemplarité, l'écoute, l'information transmises par le personnel adulte qui entoure les élèves : directions des écoles et membres du corps enseignant.

**2. *En 10 et 11H, les élèves suivent une heure de formation générale ou une heure d'éthique par semaine. Ne serait-ce pas le lieu pour y aborder les thématiques de respect de l'autre ? Est-ce que le PER ou le Lehrplan 21 ont intégré ces thématiques ? Est-ce que les directeurs des CO contrôlent le contenu dispensé dans les heures de formation générale et d'éthique ?***

Les heures de Formation Générale prennent en compte des éléments administratifs de la gestion de classe. Elles permettent d'aborder si nécessaire des thématiques particulières liées à la vie de la classe, dont les questions en lien avec le respect de l'autre, le harcèlement, et les approches liées à l'apprendre à apprendre, à l'éducation aux choix ainsi qu'à l'éducation à la citoyenneté.

Les thématiques de la Formation générale du PER, qui sont travaillées de manière spécifique et au travers des disciplines scolaires abordent les questions de santé, de vivre ensemble, de choix personnels et collectifs et les problématiques complexes de la société, dont les questions de genre, de discrimination, d'équité dans la perspective d'une éducation en vue d'un développement durable.

Dans le canton de Fribourg, l'heure d'éthique est liée à celle de la culture religieuse. Cette discipline, dispensée dès la 1 et jusqu'à la 11H, se nomme d'ailleurs Ethique et cultures religieuses.

Les enseignant-e-s se basent sur les moyens d'enseignement officiels qui répondent aux objectifs du PER. Le harcèlement n'est pas traité en tant que tel dans les différents moyens mais ce thème peut être abordé par les enseignant-e-s, si le besoin s'en fait sentir ou si une situation vécue le demande.

Les manuels et la démarche « Les Zophes » et « Un monde en couleurs » du cours d'éthique permettent de travailler les notions du vivre ensemble chez les plus petits. Les thèmes suivants peuvent être abordés : amitié - colère - différences - joie - méchanceté - mort - permis /pas permis - peur - secret - vérité /mensonge ainsi que courage - coopération - respect - générosité - honnêteté - responsabilité. Pour les plus grands de 11H, le programme est composé d'éléments comme l'analyse d'une situation éthique - des notions générales de liberté - quelques notions d'anthropologie - la liberté et le déterminisme - la vie en groupe et influences - la sexualité et la responsabilité - la liberté et les religions - le sens de l'existence et de l'au-delà - les divers conceptions de la mort - la science et les religions.

Enfin, via le programme Culture & Ecole de nombreuses offres artistiques thématiques lient les questions liées au respect des différences, à la tolérance.

Si des visites de classe sont prévues périodiquement, les directeurs et directrice de CO ne contrôlent pas systématiquement le contenu des cours ou la façon dont ils sont dispensés par les enseignant-e-s hors processus d'évaluation de l'enseignant-e ou problème signalé. C'est la confiance qui prévaut.

**3. *Le BEF met à disposition des enseignant-e-s des mallettes pédagogiques sur l'égalité entre hommes et femmes. L'Etat envisage-t-il de mettre ces mallettes dans chaque établissement scolaire à la bibliothèque ou dans la salle des enseignant-e-s pour que celles-ci soient à proximité et faciles d'accès pour les enseignant-e-s ?***

Ces mallettes pédagogiques existent depuis plusieurs années sous l'égide de la Conférence romande egalite.ch qui réunit les bureaux cantonaux de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce matériel a été rassemblé sous le nom de « Balayons les clichés » et est destiné aux enseignant-e-s et aux personnes encadrant des animations pour les filles et les garçons.

Dans le canton de Fribourg, ce matériel pédagogique a été présenté aux différentes instances des milieux scolaires en 2010. Il a aussi fait l'objet, en 2013, d'une animation itinérante spécifique de la part d'un enseignant diplômé, en stage au BEF, qui est intervenu auprès d'une trentaine de classes de 7H et 8H (alors 5P et 6P).

La première mallette est destinée aux enfants de 5 à 12 ans et est accompagnée de fiches accessibles sur Internet (<http://www.egalite.ch/balayons.html>). Ces fiches indiquent pour le corps enseignant de l'école primaire les activités qui sont compatibles avec les objectifs scolaires fixés en français, ainsi que - pour chaque ouvrage sélectionné - les objectifs visés concernant l'égalité entre les filles et les garçons. La seconde mallette s'adresse aux élèves de 12 ans et plus. Là, les fiches destinées au corps enseignant des niveaux secondaire I et II indiquent les disciplines directement concernées.

Le BEF envoie une newsletter annuelle par degré scolaire aux enseignant-e-s afin de les inciter, à travers des exemples concrets, à utiliser les mallettes pédagogiques. L'intensification de l'utilisation des mallettes pédagogiques est souhaitable. Cependant, un projet de numérisation est en cours à Genève, qui rendrait plus facile l'actualisation des sujets et la gestion des contenus. Le BEF va s'associer à l'analyse de faisabilité, et le cas échéant aux travaux préparatoires de ce projet qui devraient débiter au deuxième semestre 2018.

**4. *Est-ce que des outils pédagogiques pour lutter contre les violences sont déjà inclus dans les mallettes ? Si ce n'est pas le cas, l'Etat, via le BEF envisage-t-il de le faire ?***

Quelques ouvrages, DVD ou autres outils pédagogiques abordent la thématique des violences sexistes, des clichés sexistes et des discriminations. Toutefois, ces mallettes pédagogiques proposent plus largement des supports de réflexion sur la promotion de l'égalité hommes-femmes et la déconstruction des stéréotypes de genre par des réflexions sur les droits des femmes, le droit de vote et d'éligibilité des femmes, les rôles des filles et des garçons dans la société, l'orientation scolaire et professionnelle selon le sexe, le partage des tâches, les relations entre filles et garçons, leurs différences, etc.

Par ailleurs, le BEF, qui a reçu mandat du Conseil d'Etat de coordonner la lutte contre la violence au sein du couple et ses incidences sur la famille, souhaite aborder de manière spécifique et ciblée la violence qui peut déjà être présente lors des premières expériences de couple. Un projet pilote avec des médiateurs et médiatrices du Secondaire II a déjà eu lieu, le BEF analyse son impact afin de proposer un outil de prévention pertinent, systématique et pérenne pour les jeunes du post-obligatoire en formation ou aux études.

**5. *Pour que celles-ci soient efficacement utilisées, il faudrait que le BEF puisse venir les présenter lors du dépôt dans les établissements scolaires. Le Conseil d'Etat est-il d'accord de donner les moyens au BEF pour que ce soit possible ?***

Le BEF se tient à disposition pour une nouvelle présentation de « Balayons les clichés ».

**6. *L'association REPER a un programme « Sortir ensemble et se respecter ». Comment pourrait-on intervenir pour qu'il soit plus connu et plus utilisé par les jeunes, voire comment pourrait-on le développer pour que tous les jeunes suivent cette formation ?***

Le programme « Sortir ensemble et se respecter » comporte neuf modules d'une durée d'une heure et demie chacun. L'association REPER travaille sur le problème du harcèlement et de la violence entre pairs dans le cadre de projets s'adressant à certains publics cibles (adolescents, jeunes adultes, professionnels et bénévoles qui les entourent). Ces projets visent notamment au renforcement de l'estime de soi et à la prévention de la violence. Ils s'inscrivent dans les objectifs cantonaux de promotion de la santé mentale. REPER intervient aussi à la demande, et pas uniquement dans le milieu scolaire. De son côté, le BEF planche actuellement sur d'autres projets et d'autres collaborations afin de viser une offre systématique et pérenne.

Pour ce qui est de l'école obligatoire, le programme « Sortir ensemble et se respecter » est complémentaire à ce qui se fait dans les établissements scolaires. Il est proposé aux élèves sur le temps extrascolaire et dans les centres de loisirs.

La médiation, soutenue par le service du secondaire II, a toutefois souscrit au programme proposé par Empreinte (le Tremplin) qui vise à promouvoir la santé sexuelle. Un stand a été actif lors des jeux du Valet en juin passé et plusieurs heures seront consacrées à ce sujet pour les classes de 2<sup>ème</sup> durant cette année scolaire.

**7. *L'Etat pense-t-il demander d'intervenir dans chaque CO par un programme, genre théâtre Caméléon, sur le thème du harcèlement ?***

C'est déjà le cas. Les programmes ACTE / AKTE de REPER, soutenu par la DICS et par la DSAS permettent d'aborder systématiquement ou selon les besoins les questions de vivre ensemble en lien avec la prévention des violences et des discriminations. Un théâtre interactif a été développé en lien direct avec les problématiques du cyber-harcèlement.

**8. *Comment l'Etat interagit avec l'association Mille Sept Sans, spécialisée dans le harcèlement de rue ? Envisage-t-il de faire appel à cette association pour des interventions dans les classes ?***

Pour répondre aux obligations des diverses lois (scolaire, sur la santé, sur la jeunesse), les Directions de l'instruction publique, de la culture et du sport et de la santé publique et des affaires sociales du canton de Fribourg ont développé une politique commune en termes de promotion de la santé et de prévention à l'école. Le bureau interdirection (DICS- DSAS) « santé à l'école » coordonne ainsi les activités de promotion de la santé et de prévention dans les écoles.

Selon l'article 8 du règlement cantonal du 14 juin 2004 concernant la promotion de la santé et la prévention, les projets destinés aux enfants et aux jeunes et mis en œuvre sur les lieux de formation de ceux-ci doivent faire l'objet d'une procédure d'agrément. Pour qu'une personne/une institution externe à l'école puisse être habilitée à réaliser des interventions de promotion de la santé et de prévention dans les écoles, celle-ci doit être agréée par les Directions concernées.

L'association Mille Sept Sans peut également demander son agrément si elle le souhaite. Le Conseil d'Etat voit toutefois, dans le message délivré par l'association sur son site internet, la limite à une éventuelle collaboration avec des élèves de l'école obligatoire, soit les 12 à 15 ans. En effet, toutes les écoles du cycle d'orientation exigent des élèves un habillement correspondant au métier d'élève ainsi que le respect des horaires.

Les écoles professionnelles ne collaborent actuellement pas avec cette association. Néanmoins, les directeurs des centres de formation professionnelles sont ouverts à tout type d'action afin de prévenir le harcèlement et de sensibiliser les apprentis au principe d'égalité entre les hommes et les femmes. A cet effet, ils reçoivent volontiers les partenaires actifs dans ces domaines en vue d'une future collaboration.

Les écoles du secondaire II choisissent elles-mêmes en fonction de leurs besoins, quels sont les thèmes à développer. La santé des étudiant-e-s est un thème central, tout comme la promotion du respect mutuel (voir par exemple la charte d'établissement du Collège du Sud <https://collegedusud.ch/charte/>). Un thème traité dans ce cadre peut être celui des troubles alimentaires. Les programmes choisis visent au renforcement de l'image de soi.

L'Etat ne mène actuellement aucune collaboration directe avec cette association. Le harcèlement de rue est une violence faite aux femmes mais pour l'instant, en fonction des priorités liées à ses ressources, le BEF se concentre d'une part sur un mandat du Conseil d'Etat de coordination de la lutte contre la violence au sein du couple et d'autre part sur la problématique du harcèlement sexuel au travail qui constitue une discrimination relevant de la Loi sur l'égalité (LEg).

**9. *L'Etat va-t-il intervenir dans la formation du personnel éducatif dès la petite enfance pour que les enseignant-e-s du primaire, du secondaire I et II ainsi que le personnel des crèches ou les assistantes parentales soient sensibilisé-e-s aux stéréotypes de genre et soient attentifs et attentives à ne pas les transmettre lors de leur accompagnement ?***

Deux aspects sont concernés. Il y a d'une part la formation initiale et d'autre part la formation continue :

*La formation initiale :*

Concernant le personnel des crèches, plus spécifiquement la formation d'assistant socio-éducatif / assistante socio-éducative CFC (ASE), la question du « genre » est abordée dans l'objectif 4.3.13 du plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistante socio-éducative / d'assistant socio-éducatif, élaboré par l'organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social (SAVOIRSOCIAL). Le programme de formation y découlant spécifie que les ASE sont « en mesure d'expliquer et d'illustrer la notion de stéréotype en lien avec le genre. ».

Concernant les enseignant-e-s du primaire et du secondaire I

Une sensibilisation ad hoc est prévue dans le plan de formation des enseignant-e-s du primaire. En effet, le référentiel de compétences pour le diplôme prévoit le développement de toute une série de compétences, comme : prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement, développer et mettre en place des règles de vie et un climat de classe propice aux apprentissages, agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions et tout particulièrement s'interroger sur ses propres systèmes de pensée, de croyance et de valeur ainsi que et réfléchir et intervenir sur ses pratiques. A cela s'ajoutera prochainement la problématique du langage épïcène.

Concernant les enseignant-e-s du secondaire II

Une sensibilisation ad hoc est prévue dans le plan de formation des enseignant-e-s du secondaire II. Selon le référentiel de compétences pour le diplôme en langue allemande (LDM), la sensibilisation s'opère dans le cadre du domaine de compétence 4 qui traite de l'importance d'un climat de classe favorable aux apprentissages.

([http://www3.unifr.ch/zelf/de/assets/public/files/Ausbildung/LDM/ldm\\_kompetenzprofil.pdf](http://www3.unifr.ch/zelf/de/assets/public/files/Ausbildung/LDM/ldm_kompetenzprofil.pdf))

Dans le cadre de la formation en français (DEEM), les mêmes éléments sont aussi bien présents. Il s'agit de développer des compétences dans le domaine social, compétences qui visent à favoriser l'intégration sociale des élèves et leur développement personnel.

([http://www3.unifr.ch/cerf/fr/assets/public/pdf/doc/Referentiel\\_compétences\\_DEEM.pdf](http://www3.unifr.ch/cerf/fr/assets/public/pdf/doc/Referentiel_compétences_DEEM.pdf))

La formation des enseignants du secondaire II professionnel s'appuie sur les plans d'études cadres du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). L'objectif de formation n°4 « Connaître le contexte légal et scolaire ainsi que les offres en matière de conseil, agir en conséquence et collaborer avec les représentants légaux » aborde la question du « genre ». De plus, la norme 4.2 spécifie que les enseignants « sont sensibilisés aux problèmes des personnes en formation par rapport aux thèmes suivants : adolescence, rôle social spécifique de chaque sexe, [...] Ils connaissent les offres en matière de conseil et sont en mesure de les utiliser de manière ciblée dans l'intérêt des personnes en formation. ». A noter que le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) a élaboré des aide-mémoires pour sensibiliser les responsables et spécialistes de la formation



professionnelle à des questions ou des difficultés pouvant intervenir durant la formation des apprentis. Un numéro est dédié à l'égalité entre hommes et femmes (n°202) et un au harcèlement sexuel (n°209).

### La formation continue :

Au niveau des structures d'accueil de la petite enfance, l'Etat soutient les formations sur le thème de la diversité, qui comprennent notamment la dimension de l'égalité entre les genres. Le BEF a co-organisé avec la Fédération des crèches la présentation par les auteures du matériel pédagogique «La poupée de Timothée et le camion de Lison, guide d'observation des comportements des professionnel-le-s de la petite enfance envers les filles et les garçons », il a soutenu sa traduction en allemand puis sa diffusion dans les deux langues dans le canton de Fribourg. En outre, les questions du développement d'une image de soi positive sont également traitées en amont, pour des publics cibles plus jeunes, notamment dans le cadre des mandats avec l'Association pour l'Education familiale.

Au niveau de la scolarité obligatoire, la DICS participe en lien avec le bureau de l'égalité à la mise à jour des manuels et méthode de sensibilisation dans le cadre d'un groupe de travail romand. Ainsi, la Conférence egalite.ch, en collaboration avec les Départements de l'instruction publique de différents cantons romands, notamment Fribourg, est en train de finaliser une nouvelle version de l'Ecole de l'égalité. La promotion prochaine de ce matériel pédagogique qui propose des leçons dans les différentes branches du programme scolaire pourrait être une occasion concrète de sensibilisation du corps enseignant de tous les degrés de la scolarité obligatoire.

Pour le post-obligatoire, actuellement, le BEF répond aussi à l'invitation de différentes écoles (gymnases et écoles professionnelles). Le BEF anime un débat avec les élèves et les enseignant-e-s à la suite de la projection du film suisse de Petra Volpe « L'Ordre divin ». A cette occasion, plusieurs thèmes tels que les inégalités de genre, la violence au sein du couple, les stéréotypes de genre, le choix professionnel, l'engagement en politique sont abordés.

D'une façon générale, le BEF se tient à disposition des instances en charge de la formation du personnel éducatif et du corps enseignant des différents degrés pour toute forme de collaboration, dans la mesure de ses moyens.

### ***10. L'Etat va-t-il contrôler et changer le matériel pédagogique pour qu'il ne comporte plus de stéréotypes de genre ?***

Le matériel pédagogique utilisé dans les écoles fribourgeoises - qu'il s'agisse des moyens d'enseignement obligatoires ou recommandés ainsi que les ressources suggérées et les outils proposés - fait l'objet d'une analyse complète avant sa mise à disposition des enseignant-e-s et, partant, des élèves. Outre la pertinence du matériel sur un plan pédagogique, l'analyse englobe bien évidemment toutes les discriminations que ce soit au motif de la race, du genre ou de la religion.

Si malgré toute la vigilance déployée, un stéréotype de genre devait encore être présent dans du matériel d'enseignement, les services de l'enseignement feraient le nécessaire, dès son signalement, pour le faire disparaître.

*18 juin 2018*